

**Jacqueline SALENSON**

ex-déléguée adm. Hérault et Creuse. ex- administratrice adm.

**Membre fondateur bénévole de AAVIVRE ... sa fin de vie en 2014.**

[www.aavivre.fr](http://www.aavivre.fr)

**RU pendant 5 ans dans l'Hérault et 2 ans en Creuse.**

**Bénévole au CCAS à Felletin**

**Bénévole du dispositif « Caus'on » à Aubusson, mis en place par l'ARS Limousin.**

23500 Felletin, tél : 06 60 95 11 31

[www.jacquelinesalenson.com](http://www.jacquelinesalenson.com)

le 13/09/2015

## **LETTRE OUVERTE AUX DÉPUTÉS,**

### **à l'occasion de la révision de la loi Leonetti Claes en gestation :**

**Pour que la liberté de chacun sur sa vie, sa santé, sa mort soit réelle dans le système public de santé, pour de meilleures conditions de fin de vie.**

**VOUS-MÊME, AVEZ-VOUS PENSÉ À PRENDRE VOS DISPOSITIONS POUR VOTRE MORT ET VOTRE FIN DE VIE ?**

Gérer l'avant et l'après le passage obligé de la vie à la mort, avec le système de santé qui est le nôtre, avec ses bons et mauvais points, permet de l'aborder plus sereinement, pour nous et nos proches.

***AVEZ-VOUS ÉCRIT VOS DIRECTIVES ANTICIPÉES ?***

***Serez-vous présent à l'Assemblée lors du prochain débat ? Merci d'être là, de vous sentir concerné.***

***Notre santé, notre mort nous concerne tous.***

## **TITRE DE LA LOI**

**Je suis très choquée du titre actuel : « droits des malades et de la fin de vie »**

**Pourquoi séparer le malade en fin de vie des autres malades :**

**Comment définir le début de la fin de la vie ? Impossible.**

**La fin de vie n'est pas seulement l'agonie, les dernières heures ou jours.**

**Ne pas employer le mot « malade » à la place du mot « patient » = celui ou celle qui souffre.**

**Le mot « maladie » est très restreint en médecine, et ne traduit pas forcément un état de santé bon ou mauvais :**

**LA SANTÉ EST UN ÉTAT DE COMPLET BIEN-ÊTRE physique, mental et social, et NE CONSISTE PAS SEULEMENT EN UNE ABSENCE DE MALADIE OU D'INFIRMITÉ. (définition de l'OMS)**

**Le titre devrait être : « DROITS DES USAGERS DU SYSTÈME PUBLIC DE SANTÉ ».**

**Préambule sur notre médecine :**

**Le rôle des médecins ne doit pas être la vie à n'importe quel prix moral et financier, mais le soulagement des souffrances morales et physiques, la guérison étant aléatoire, et la vie avec un état de santé handicapant plus ou moins bien supportée par chacun.**

**La médecine a fait des progrès mais elle reste un art, et une science humaine, loin d'une science exacte.** Elle sait faire des choses, elle en ignore encore beaucoup et elle ne saura jamais empêcher la mort d'advenir au bout d'une vie de plus ou moins longue durée.

**C'est la Mort qui assure le renouvellement des générations donc permet l'épanouissement de la Vie. La longévité est loin d'être conditionnée par la seule médecine, elle l'est d'abord par la génétique, ensuite par l'environnement social et familial, le mode de vie, la médecine n'intervenant que loin derrière.**

Notre médecine moderne qui découpe les êtres en organes et maladies en oubliant que l'être est un tout, a souvent de moins bons résultats en particulier sur des souffrances chroniques, que les médecines ancestrales ou/et asiatiques. Ne demandons pas trop à la médecine. Elle n'a pas de pouvoirs divins.

**Lorsque la médecine permet des survies dans un état de santé très précaire, cela doit-il être systématique ? ma réponse est non : la qualité de vie peut être insuffisante, ou lié à la demande du patient ? ma réponse est oui : qualité de vie suffisante pour l'intéressé/e.**

### **VOTRE RÉPONSE ?**

Vous devriez considérer comme moi que chacun doit être libre de gérer sa vie comme il le veut, dans le respect des autres, mais aussi respecté des autres, médecins inclus. (C'est inscrit dans les Droits de l'Homme)

**NOUS SERONS TOUS UN JOUR USAGERS DU SYSTÈME PUBLIC DE SANTÉ :**

**RÉFLÉCHISSONS À NOTRE VIE et ÉCRIVONS NOS DIRECTIVES POUR NOTRE VIE, NOTRE SANTÉ, NOTRE MORT, POUR QUE NOS MÉDECINS ET NOS PROCHES CONNAISSENT NOS IDÉES.**

**N'HÉSITONS PAS À EN PARLER SANS NOUS PRÉOCCUPER DES AVIS DIVERGENTS, NATURELS :**

*Nous sommes tous différents, de traditions, religions et cultures différentes, la France est terre de mélanges, différentes immigrations depuis des siècles, terre du siècle des Lumières et de la Révolution, terre favorable à l'athéisme moral et à la laïcité 1905 (respect de tous dans leurs différences):*

- nous devons demander à être respectés,
- nous ne demandons jamais que d'autres pensent comme nous.

**LA NOUVELLE LOI DOIT PERMETTRE que**

**LES DIRECTIVES ÉCRITES SOIENT CONTRAIGNANTES pour les médecins (droit de réserve possible), obligatoirement respectées dès lors qu'elles montrent une réflexion personnelle :**

**Prévu dans le premier texte de loi proposé. Indispensable.**

*Je dois éclairer ma philosophie de vie et à quel moment, pour moi, la vie ou survie deviendrait intenable, et que je demande alors de cesser tous les traitements sauf les gestes et médicaments amenant doucement et plus ou moins rapidement à la mort, la rapidité demandée étant commandée par la personne et pas par le médecin.*

Des associations aident déjà les personnes à réfléchir en vue d'écrire leurs directives : se poser les bonnes questions, pas de réponses induites.

Les médecins doivent travailler sur ce sujet pour informer leurs clients de la nécessité de ces papiers libres, et les inciter à la réflexion : questions à poser.

*« AAVIVRE ... sa fin de vie » a beaucoup travaillé sur ce sujet et va proposer un livret pour aider chaque citoyen à réfléchir à ses directives, à se poser les bonnes questions, sans jamais anticiper des réponses.*

**NOUS NE DEVONS PAS LAISSER LES AGONIES DURER PLUSIEURS JOURS OU SEMAINES, C'EST ATROCE** sinon pour le mourant souvent inconscient (mais nul ne sait ce que ressent quelqu'un d'inconscient ?) , atroce pour les proches qui sont obligés de regarder mourir à petit feu celui ou celle qu'ils aiment, avec les symptômes : derniers sursauts d'un corps mourant, image intenable pour qui est sensible.

**IL DOIT ÊTRE POSSIBLE AUX MÉDECINS DE PRATIQUER DES GESTES QUI RACCOURCISSENT VOIRE ÉLIMINENT CE PROCESSUS D'AGONIE ATROCE qui existe parfois en fin de vie (pas toujours), au moins dès que la personne l'a demandé.**

**Prévu dans le premier texte de loi proposé. Indispensable.**

**LE SUICIDE (MORT VOLONTAIRE) EST UNE LIBERTÉ ACQUISE AVEC LA RÉPUBLIQUE, LIBERTÉ DE CHACUN DE DISPOSER DE SON CORPS.**

Nul ne doit pousser au suicide (ce serait du harcèlement, condamné naturellement par les lois)  
mais

Quelle inhumanité de ne pas aider celui qui souffre moralement ou/et physiquement sans que la médecine puisse le soulager et qui voit la mort comme la seule délivrance possible, heureux de mourir enfin !

**NOUS NE DEVONS PAS EMPÊCHER LES SUICIDES DOUX EN FIN DE VIE ou lorsque la vie devient un calvaire, souvent survie due à la médecine,**

**NOUS DEVONS AIDER POUR QUE LES MORTS VOLONTAIRES RAISONNÉES, RÉFLÉCHIES PUISSENT ÊTRE ACCOMPAGNÉES** pour un endormissement glissant vers une mort douce, plus ou moins rapide, **selon la volonté de l'intéressé,**

**SURTOUT PAS POUSSER À DES SUICIDES VIOLENTS** qui traumatisent ceux qui restent, voire entraînent avec eux d'autres morts ou blessés : car celui ou celle qui n'en peut plus de vivre trouvera souvent un moyen de mettre un terme à sa vie, mais moyen violent, touchant éventuellement d'autres personnes : gaz, train etc... **NI CONTRAINDRE A LA SOUFFRANCE !**

**LOI PAS ENCORE PRÉVUE, ET POURTANT NÉCESSAIRE :**

**accompagnement de ceux (moins de 2%) qui choisissent la mort volontaire réfléchie.**

*N'oublions pas qu'une liberté et un droit ne sont jamais des obligations.*

**DEUX AUTRES LOIS DOIVENT MODIFIÉES OU SUPPRIMÉES**

**pour que la liberté des citoyens sur leur vie soit effective :**

- **LOI DE NON ASSISTANCE À PERSONNE EN DANGER** (de mort), qui confond la fuite devant l'accident avec l'accompagnement d'une personne qui a décidé après longue réflexion de cesser sa vie de souffrances incurables, et pour qui la mort n'est pas un danger mais une délivrance.
- **LOI QUI CONDAMNE L'INCITATION AU SUICIDE** qui double les lois sur le harcèlement, car nul se laisserait convaincre à aller vers une mort non voulue sans harcèlement de longue durée.